



Métropole  
du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture  
075-200054781-20251212-CM2025-12-12-44-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

### SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025

#### **CM2025/12/12/44 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 5 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

#### **LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-1,

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

**Vu** les délibérations CM2020/12/01/41, CM2021/02/12/16, CM2021/07/09/36, CM2021/10/15/32, CM2021/12/17/31, CM2022/04/04/41, CM2022/07/01/44, CM2022/10/21/48, CM2022/12/16/27, CM2023/04/14/45, CM2023/10/12/48, CM2023/07/13/28, CM2023/12/20/41, CM2024/02/15/24, CM2024/04/09/61-1, CM2024/10/11/54-1, CM2025/02/14/24, CM2025/04/07/31, CM2025/07/11/33, CM2025/10/15/36, modifiant le tableau des emplois et la délibération-cadre CM2020/07/20/09,

**Vu** l'avis du comité social territorial,

**Considérant** les modifications proposées pour adapter le tableau des emplois à la nature des besoins de l'organisation et aux profils recherchés,

**Considérant** qu'il convient, en conséquence de modification, suppression et création de postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Accusé de réception en préfecture  
075-200054781-20251212-CM2025-12-12-44-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

### ARTICLE 1

#### - Direction de l'habitat et du logement

**APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur territorial à temps complet (MGP064) sous l'intitulé Chef de projet Habitat-Logement.

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur territorial à temps complet (MGP064) pour exercer les fonctions de Chef de pôle rénovation énergétique de l'habitat et nuit de la solidarité.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

#### - Direction de l'Environnement de l'Energie et du Climat

**APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur à temps complet (MGP017) sous l'intitulé chef de service développement durable.

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur territorial à temps complet (MGP017) pour exercer les fonctions de Directeur adjoint de l'environnement de l'énergie et du climat.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

**APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur territorial à temps complet (MGP249) sous l'intitulé Chargé de mission mobilité durable et plan vélo.

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur territorial à temps complet (MGP249) pour exercer les fonctions de Chef de service air bruit mobilité.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

**APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur territorial à temps complet (MGP080) sous l'intitulé Chargé de mission agriculture et plan alimentaire métropolitain.

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur territorial à temps complet (MGP080) pour exercer les fonctions de Chef de service nature-biodiversité-alimentation-agriculture.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

**APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur territorial à temps complet (MGP056) sous l'intitulé Chargé de mission stratégie de transition énergétique.

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur territorial à temps complet (MGP056) pour exercer les fonctions de Chef de service énergie-climat.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

- **Direction des systèmes d'information**

**APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent de technicien à temps complet (MGP199) sous l'intitulé Technicien Système d'information et de communication.

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent de technicien à temps complet (MGP199) pour exercer les fonctions de Responsable d'équipe exploitation.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 389 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

**APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur territorial à temps complet (MGP235) sous l'intitulé Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information.

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur territorial à temps complet (MGP235) pour exercer les fonctions de Chef de pôle, Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

**APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent d'attaché et d'ingénieur territorial à temps complet (MGP103) sous l'intitulé Chef de projet administrateur systèmes et réseaux.

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent de technicien à temps complet (MGP103) pour exercer les fonctions de Technicien administrateur systèmes et réseaux.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 2 à 5 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 389 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

## **ARTICLE 2**

Mise en adéquation des effectifs en fonctions recrutements effectués au cours du mois d'octobre 2025 :

- **Direction de l'attractivité du développement économique et du numérique**

**APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal.

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché principal.

## **ARTICLE 3**

**Approuve la suppression des postes budgétaires suivants :**

Ingénieur principal	1
Attaché territorial ou ingénieur	7
Technicien	1
<b>Total</b>	<b>9</b>

**Approuve la création des postes budgétaires suivants :**

Accusé de réception en préfecture  
075-200054781-20251212-CM2025-12-12-44-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Attaché principal	1
Attaché territorial ou Ingénieur territorial	6
Technicien	2
<b>Total</b>	<b>9</b>

**PRÉCISE** que le tableau des emplois de la présente délibération se maintient à 255 postes budgétaires et 246,90 équivalents temps plein.

**DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2025 et suivants de la Métropole.

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.